



Strasbourg, le 17 mai 2004
[tpvs03f_2004.doc]

T-PVS (2004) 3

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

Réunion du Bureau

Strasbourg, le 16 avril 2004

RAPPORT DE LA REUNION

*Note du Secrétariat
établie par
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

1. Adoption de l'ordre du jour

M^{me} Ilona Jepsen (Lettonie), Présidente du Comité permanent de la Convention de Berne, ouvre la réunion organisée le 16 avril 2004. Elle souhaite la bienvenue aux deux autres membres du Bureau : M^{me} Véronique Herrenschmidt (France, Vice-Présidente) et M Patrick Van Klaveren (Monaco), ainsi qu'aux représentants du Secrétariat.

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe 1.

La liste des participants fait l'objet de l'annexe 2.

2. Informations générales

Le Secrétariat informe le Bureau des changements intervenus à la tête de la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel et des grands axes de travail.

Une priorité a été donnée au développement durable suite à la Conférence de Johannesburg. Une discussion s'engage sur l'importance de mettre en valeur l'apport du secteur Environnement aux autres activités du Conseil de l'Europe et sur la manière de traiter le développement durable.

3. Evolution du Programme d'activités 2004

Le Secrétariat informe le Bureau de l'état d'avancement des travaux.

a. Suivi de l'application juridique de la convention

Un rapport sera rédigé sur la mise en œuvre de la convention en Hongrie.

b. Conservation des habitats naturels – Réseau Emerald

- Le Burkina Faso a donné son accord de principe pour le lancement officiel du Réseau Emerald. Un atelier devrait être organisé en mai à Ouagadougou ;
- La Tunisie a confirmé l'invitation à tenir en 2005 une réunion spécifique sur le développement du Réseau en Afrique ;
- Une recherche de financement auprès de l'Agence européenne pour l'environnement pour lancer le Réseau Emerald dans les pays du sud-est de l'Europe est en cours ;
- Des contrats ont été passés avec la Géorgie et l'«ex-République yougoslave de Macédoine » pour lancer une deuxième phase de désignation ;
- La réunion conjointe du Groupe d'experts Emerald et du Comité d'experts REP aura lieu les 5 et 6 octobre 2004 à Cracovie et sera suivie les 7 et 8 octobre d'un symposium sur le thème « Conservation de la biodiversité et gestion des forêts en Europe ». Trois aspects seront traités : la protection des habitats, les espèces forestières, les bonnes pratiques en matière de sylviculture durable.

Le Bureau a un échange de vues sur la contribution de la convention à cette rencontre et sur la façon d'apporter un soutien positif à la Conférence ministérielle sur les forêts.

c. Suivi des espèces et incitation à la conservation

- *Espèces exotiques envahissantes*

Une réunion se tiendra à Paris le 17 mai 2004 pour définir les actions à engager pour mettre en œuvre la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes.

Un séminaire pourrait être organisé en 2005.

- *Conservation des invertébrés*

Un consultant a été engagé pour rédiger un projet de stratégie européenne de conservation des invertébrés.

- *Conservation des grands carnivores*

Une brochure sur les grands carnivores, qui sera publiée dans la Série Questions-Réponses, est en cours de production.

Une réunion du Groupe restreint de la *Large Carnivore Initiative for Europe* (LCIE) aura lieu en Bavière les 23 et 24 avril 2004.

Grâce à l'accord conclu entre la *Junta d'Andalucia* (gouvernement régional) et le Gouvernement central espagnol, le programme de reproduction en captivité du Lynx ibérique est en bonne voie.

M^{me} Herrenschmidt informe le Bureau qu'un plan d'action sur le loup (2004-2008) a été préparé par les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture ; il vise à garantir une gestion durable des populations de loups.

Le Bureau a une discussion sur la chasse des ours et des loups en Roumanie. Les ONG dénoncent les plans de chasse qui reposent selon elles sur une surévaluation des effectifs. Même si les nouvelles reçues semblent trop alarmistes, le Bureau estime qu'il serait souhaitable que le Gouvernement roumain apporte des éclaircissements sur les méthodes d'évaluation des populations, afin d'assurer une gestion durable de l'espèce.

- **Conservation du hamster**

Le Groupe de travail international sur le Grand hamster se réunira au Conseil de l'Europe les 16 et 17 octobre, financé en partie par la convention. Ses travaux seront communiqués au Comité.

- **Conservation des plantes**

La prochaine réunion du Groupe d'experts sur la conservation des plantes ainsi que le Séminaire Planta Europa auront lieu du 17 au 20 septembre 2004 à Valence (Espagne). L'objectif est d'évaluer le développement de la Stratégie européenne de conservation des plantes et les problèmes que posent la conservation des espèces végétales en Europe.

La liste des 50 espèces prioritaires du point de vue de la conservation, préparée par le Conservatoire botanique de Brest, sera finalisée en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement. Une liste de 590 espèces (éteintes ou en danger critique d'extinction) est en cours de préparation.

- **Conservation des amphibiens et reptiles**

Des contrats ont été passés pour préparer des plans d'action pour :

➤ 3 espèces de reptiles menacées :

- *Lacerta agilis*,
- *Elaphe longissima*,
- *Vipera ursinii complex* ;

➤ 2 espèces d'amphibiens :

- *Rana latastei*,
- *Triturus cristatus complex*.

La prochaine Conférence sur les tortues marines, qui sera préparée en collaboration avec les Conventions de Bonn et de Barcelone, avec l'UICN et avec le RAC/SPA, devrait se dérouler en Turquie au mois d'octobre. Les autorités turques n'ont pas encore confirmé la tenue de cette conférence dont les objectifs seront d'examiner la mise en œuvre des plans d'action actuels et de proposer des actions de conservation appropriées.

- **Conservation des oiseaux**

Une étude sera réalisée par la Fondation *Il Nibbio* sur les effets écologiques de la grenaille de plomb sur les habitats terrestres et l'accumulation du plomb dans les oiseaux autres que la sauvagine.

Le projet de recommandation relatif à l'atténuation des nuisances de la production d'énergie éolienne sur les oiseaux sera révisé, conformément à la décision du Comité permanent, afin d'y inclure les effets sur les chiroptères et les mammifères marins.

d. Conservation des mammifères marins

Le Bureau souligne la nécessité de tenir compte des autres programmes et accords internationaux ou régionaux en la matière et d'articuler notamment la coopération avec ACCOBAMS en ce qui concerne la mise en œuvre des plans d'action pour les cétacés de la mer Noire.

4. 25^e anniversaire de la convention

Le Secrétariat présente dans ses grandes lignes la journée de célébration qui aura lieu le 30 novembre, à l'occasion de la prochaine réunion du Comité permanent.

Elle sera consacrée à l'évocation du passé, des succès et des échecs, ainsi qu'aux perspectives d'avenir.

Au terme de la journée, une réception sera offerte par la Représentation permanente de la Suisse.

Différents produits sont envisagés pour marquer cette occasion : affiche, exposition photos, réalisation d'un plan d'eau, pose de nichoirs...

Le Bureau est d'avis qu'il conviendrait d'élargir l'auditoire et d'associer des élus et des ONG locales.

5. Mise en œuvre de la convention - Dossiers

5.1. Sites spécifiques - Dossiers ouverts

a. Péninsule d'Akamas (Chypre)

Le Secrétariat informe le Bureau qu'aucun élément nouveau concernant l'évolution de la situation ne lui a été communiqué.

b. Tortue verte *Chelonia mydas* à Kazanli (Turquie)

Il n'y a pas d'information nouvelle à signaler.

5.2. Dossiers éventuels

a. Contrôle du loup et statut légal de l'espèce (Suisse)

Le Bureau note que l'Office fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEFP) a adapté le projet de Concept de gestion du loup en Suisse pour tenir compte des intérêts de l'élevage traditionnel et l'a soumis aux milieux intéressés qui avaient jusqu'au 22 mars pour émettre leur avis.

Le texte définitif n'est donc pas encore disponible. Le Bureau apporte son soutien à cette initiative qui est de nature à résoudre les conflits.

5.3. Plaintes en attente

a. Grottes de la région de la Thrace (Turquie)

Le Groupe de spécialistes de l'UICN sur les chiroptères avait attiré l'attention du Secrétariat sur des projets de développement touristique susceptibles de porter atteinte aux populations de chauves-souris. Les informations complémentaires demandées par le Secrétariat sur la protection des grottes de Koyunbaba, Kiz et Kiyiköy n'ont pas encore été transmises. Des experts du ministère de l'Environnement ont effectué en avril une visite sur les lieux qui n'a rien révélé d'inquiétant, les grottes concernées n'étant pas encore aménagées pour le tourisme.

Le Bureau charge le Secrétariat de demander au Gouvernement turc de lui faire parvenir un rapport complet sur :

- La récente visite sur les lieux ;
- Les résultats des enquêtes qui seront réalisées à la fin de la période de reproduction.

b. Grotte d'Ajdorska jama prim Nemski (Slovénie)

Le Secrétariat informe le Bureau que l'Association slovène pour la recherche et la conservation des chauves-souris (SDPVN) a attiré son attention sur un projet d'exposition de découvertes

archéologiques dans la grotte d'Ajdorska jama prim Nemski considérée comme un site majeur pour les colonies de *Rhinolophus euryale*.

Une demande d'information a été adressée au ministère de l'Environnement. Dans leur réponse, les autorités slovènes ont reconnu l'importance de la grotte qui abrite la colonie reproductrice la plus conséquente en Slovénie de *Rhinolophus euryales*.

La grotte a été incluse dans la liste nationale des sites proposés pour Natura 2000.

Une étude a été entreprise pour étudier la compatibilité entre les fonctions de conservation et d'accueil du public et des recommandations formulées.

Les autorités estiment que, grâce à un dialogue constant avec la municipalité et les autres partenaires et grâce à un suivi rigoureux, le problème peut être résolu.

Le Secrétariat remercie les autorités slovènes pour ces informations et décide de classer la plainte. Le Bureau demande néanmoins que lui soient communiqués les résultats du suivi qui sera effectué.

Il demande au Secrétariat de traiter toutes les plaintes portant sur la protection des chauves-souris en collaboration avec Eurobats.

c. Esturgeon ouest-européen (*Acipenser sturio*) en France

Suite à la plainte de France Nature Environnement (FNE) concernant les graves répercussions pour l'esturgeon sauvage ouest-européen de la réalisation d'un itinéraire à très grand gabarit pour l'acheminement des éléments de l'Airbus dit « A380 » entre le port de Bordeaux et Toulouse, une demande d'informations a été adressée en septembre 2003 aux autorités françaises qui n'ont pas répondu.

Une plainte a également été introduite auprès de l'Union européenne car la zone concernée est une future « zone de conservation spéciale ». Par ailleurs, il a été proposé de mettre en place un plan d'action international évoqué en conclusion du dernier programme LIFE qui pourrait bénéficier de l'appui de la Convention de Berne.

Le Bureau demande aux autorités françaises de communiquer sans tarder des éléments de réponse.

Il reprendra l'examen de cette question à sa prochaine réunion.

Il se déclare, par ailleurs, favorable à une action en faveur de la protection de cette espèce qui pourrait être menée en coopération avec la Commission européenne.

d. Protection de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) dans la plaine des Maures (France)

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il a, à nouveau, été saisi par la Société nationale de protection de la nature (SNPN) qui dénonce les lacunes constatées au niveau de l'application du Projet d'intérêt général institué en 1997 pour assurer la protection de l'espèce ainsi que les diverses menaces qui pèsent sur l'espèce, en particulier le projet de construction du golf de Rouvède qui sera accompagné d'un complexe immobilier.

M^{me} Herrenschmidt présente certains éléments qui figurent dans la réponse qui vient d'être adressée au Secrétariat : des efforts considérables ont été faits en faveur de l'instauration de mesures de protection nécessaires ; des moyens financiers importants ont été dégagés suite aux incendies qui ont détruit 10 % des effectifs de tortues d'Hermann.

En ce qui concerne la désignation Natura 2000, la Commission européenne a validé la cartographie du site de la plaine des Maures qui couvre 60 % des zones de tortues.

Elle rappelle que, grâce au PIG, le projet de route de Michelin a été stoppé et que les terrains ont été rachetés par le Conservatoire du littoral. Elle déclare qu'il s'agit d'un dossier complexe et qu'une réouverture n'est pas justifiée.

Le Bureau décide d'examiner la réponse à sa prochaine réunion.

e. Exploitation d'une carrière « habitat majeur » pour les chauves-souris en Rhénanie-Palatinat (Allemagne)

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il a été saisi d'une plainte émanant du Groupe de travail sur la protection des « chauves-souris de Rhénanie-Palatinat », portant sur des activités minières qui menacent un habitat majeur pour 15 espèces de chauves-souris.

Une demande d'information a été adressée au Gouvernement allemand.

Les autorités allemandes ont communiqué des éléments sur le statut du site ; la totalité est une zone de protection spéciale (ZPS). Certaines autorisations d'exploitation ont été accordées jusqu'en 2011. Cependant, conformément à la Directive « Habitats », les opérations doivent être précédées d'une étude démontrant la compatibilité des opérations d'extraction avec la conservation des habitats.

Les autorités estiment que la protection des chauves-souris est garantie par ces mesures de contrôle.

Le Bureau remercie le Gouvernement allemand pour cette réponse. Le site concerné étant une zone ZPS, il charge le Bureau de recueillir l'avis de la Commission européenne sur cette question.

f. Construction d'une voie navigable Danube-mer Noire dans l'estuaire de Bystre (delta du Danube, Ukraine)

Le Bureau note que le Secrétariat a reçu une plainte d'un groupe d'ONG, « Danube Environnement Forum », portant sur les risques écologiques pour la biodiversité de l'ensemble du delta du Danube du projet de construction d'un canal navigable dans l'estuaire de la Bystre.

Une demande d'information a été adressée aux autorités ukrainiennes ainsi qu'une proposition de visite sur les lieux.

Des contacts ont, par ailleurs, été établis avec l'Unesco (Programme MAB) et le Secrétariat de la Convention de Ramsar qui ont effectué en octobre 2003 une visite sur les lieux pour étudier les trois options envisageables pour le creusement du canal et leurs impacts prévisibles respectifs sur le statut et le fonctionnement de la réserve de la biosphère.

Par décret présidentiel du 2 février 2004, une nouvelle zonation de la zone concernée qui remet en cause les limites de la réserve de la biosphère a été proposée. La décision finale sera prise fin mai 2004.

Le Bureau décide, vu l'urgence de la situation, de faire effectuer la visite sur les lieux sous réserve de l'accord du Gouvernement ukrainien. L'expert aura pour mandat d'étudier le statut juridique de la zone, le projet technique et les modalités de financement.

g. Installation d'un parc d'éoliennes à Balchik – Via Pontica (Bulgarie)

Le Secrétariat a reçu une plainte de BSPB/BirdLife Bulgarie portant sur la réalisation du premier parc d'éoliennes en Bulgarie. L'ONG conteste l'emplacement choisi sur la côte de la mer Noire où se trouve la seconde voie migratoire la plus importante d'Europe pour les oiseaux planeurs.

Les éléments suivants ont été communiqués au Secrétariat : une étude d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a été réalisée ; la procédure d'évaluation n'a pas mis en évidence de contradictions avec les dispositions de la Convention de Berne.

Le ministère de l'Environnement et de l'Eau estime, par conséquent, qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause la décision prise par la Direction régionale de l'Environnement et de l'Eau de Varna.

Le Bureau juge nécessaire de disposer de cartes indiquant l'emplacement des zones Ramsar et du rapport d'EIE. Il estime que la situation doit être analysée en tenant compte des projets de recommandations relatifs aux éoliennes.

h. Plan hydrologique national (Espagne)

Le Bureau note que BirdLife-Espagne et d'autres organisations ont présenté une plainte sur les effets éventuels d'un plan hydrologique national très extensif sur la diversité biologique (qui inclut un nombre important de travaux d'ingénierie). Les autorités espagnoles de conservation ont présenté une étude d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) très complexe qui n'était pas

suffisamment détaillée à propos des impacts sur la diversité biologique. Le nouveau gouvernement a promis d'abandonner ce plan.

4. Visite sur les lieux

a. Barrages hydro-électriques à Kárahnjúkár et Nordlingalda (Islande)

Conformément à la décision prise par le Comité permanent d'accepter l'invitation du Gouvernement islandais à procéder à une évaluation sur les lieux, un expert accompagné d'un membre du Secrétariat se rendra en Islande en juillet pour étudier la compatibilité des barrages et des plans de développement des ressources hydrauliques et géothermiques avec les obligations découlant de la convention.

b. Antenne militaire sur la base sous souveraineté britannique (Chypre)

Le Comité permanent a décidé, lors de sa dernière réunion, de faire effectuer une visite qui aura pour objectif de discuter le suivi des effets de l'antenne de communication (Pluto II) sur la vie sauvage et les mesures d'atténuation et de compensation écologique. Un expert, accompagné d'un membre du Secrétariat, se rendra sur les lieux.

5. Suivi des recommandations

a. Suivi de la Recommandation n° 97 (2002) du Comité permanent relative à la conservation de l'Ibis chauve (*Geronticus eremita*) et au projet de développement touristique de Tifnit (Souss Massa, Maroc)

Aucun élément nouveau n'a été transmis au Secrétariat concernant le projet de développement touristique du parc national de Souss Massa au Maroc.

Le Bureau charge le Secrétariat d'écrire à nouveau aux autorités marocaines.

Le Secrétariat informe le Bureau que, dans le cadre d'un atelier organisé en collaboration l'AEWA et SEO/BirdLife qui s'est tenu à Madrid les 10 et 11 janvier 2004, un plan d'action pour l'Ibis chauve a été préparé. Il sera présenté à la prochaine réunion du Comité permanent.

b. Suivi de la Recommandation n° 98 (2002) relative au projet de construction d'une autoroute dans la Gorge de Kresna (Bulgarie)

Le Gouvernement bulgare n'a pas transmis d'éléments nouveaux concernant l'évolution de la situation.

Les ONG ont à nouveau exprimé leurs inquiétudes au sujet :

- De la conformité des projets transeuropéens de transport financés par l'Union européenne avec la Convention de Berne ;
- Du retard apporté dans le processus de désignation de la gorge de Kresna et des territoires environnants comme territoire protégé ;
- Des lacunes constatées au niveau du processus de consultation ;
- De la finalisation du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) qui en est à sa 5^e version ;
- Des menaces pour la biodiversité résultant du cumul d'autres projets dans la région (petits barrages, production de charbon, ...).

Les ONG demandent à nouveau l'ouverture d'un dossier en raison de l'inaction du Gouvernement bulgare dans la mise en œuvre de la Recommandation n° 98 (2002).

Conformément aux instructions du Comité permanent, le Secrétariat a écrit à la Commission européenne pour clarifier la question du financement. Aucune d'aide financière n'a été adressée à la Commission par les autorités bulgares pour le tronçon incluant la gorge de Kresna.

Le Bureau se déclare préoccupé par le financement du projet. Il estime qu'il devrait être envisagé de façon globale, de manière à couvrir l'ensemble du Corridor N° 4 reliant Sofia à Kulata (Grèce), et

non pas de façon ponctuelle. Il rappelle que le respect des contraintes environnementales et de l'acquis communautaire doit conditionner l'aide financière.

Il charge le Secrétariat de demander au Gouvernement bulgare de lui fournir un rapport complet incluant également un avis du ministère du Développement régional et de l'Administration générale des routes.

6. Propositions pour le programme d'activités de l'année 2005

Le Secrétariat et le Bureau proposent des activités pour 2005 :

- Réunion d'un groupe restreint appartenant au Groupe d'experts sur la conservation des invertébrés pour examiner le projet de Stratégie européenne sur la conservation des invertébrés ;
- Réunion du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes ;
- Réunion du Groupe d'experts sur le développement stratégique ;
- Etude sur les poissons d'eau douce ;
- Conférence sur la gestion transfrontalière des populations des grands carnivores.

7. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Bureau se tiendra entre le 6 et le 10 septembre 2004.

8. Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, la Présidente remercie les participants et lève la séance.



ANNEXE 1

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 9 mars 2004

Comité permanent **Réunion du Bureau**

Strasbourg, le 16 avril 2004
(Salle 15, ouverture à 9 h 30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Informations générales**
3. **Evolution du Programme d'activités 2004**
4. **Mise en œuvre de la Convention: Dossiers**
 - 4.1. **Sites spécifiques – Dossiers ouverts**
 - ☛ Péninsule d'Akamas (Chypre)
 - ☛ Tortue verte *Chelonia mydas* à Kazanlı(Turquie)
 - 4.2. **Dossiers éventuels**
 - ☛ Suisse : contrôle du loup et statut légal de l'espèce
 - 4.3. **Plaintes en attente et autres informations**
 - ☛ Turquie : Grottes dans la région de la Thrace
 - ☛ Slovénie : Grotte d'Ajdorska jama prim Nemski
 - ☛ France : Esturgeon (*Acipenser sturio*) dans la Gironde
 - ☛ France : Protection de la tortue d'Hermann dans la plaine des Maures
 - ☛ Allemagne : exploitation d'une carrière « habitat majeur » pour les chauve-souris » (Rhénanie-Palatinat)
 - ☛ Ukraine : Construction d'une voie navigable Danube-mer Noire dans l'estuaire de Bystre (delta du Danube)
 - ☛ Espagne : Plan hydrologique national
 - 4.4 **Visite sur les lieux**
 - ☛ Islande : Barrages hydro-électriques à Kárahnjúkár et Nordlingaalda
 - ☛ Chypre : antenne militaire sur la base sous souveraineté britannique
5. **Suivi des Recommandations - Evolution de la situation :**
 - ☛ Maroc : projet de développement touristique dans le parc national de Souss Massa [Recommandation n° 97 (2002)]

- ☛ Bulgarie : projet de construction d'une autoroute traversant la Gorge de Kresna [Recommandation n° 98 (2002)]
- ☛ Portugal : barrage d'Odelouca [Recommandation n° 107 (2003)]

6. Propositions pour le programme d'activités de l'année 2005

7. Questions diverses



ANNEXE 2

Strasbourg, le 10 mars 2004
[list part Bureau avril 2004.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE AND NATURAL HABITATS

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL

Standing Committee / Comité permanent

Meeting of the Bureau / Réunion du Bureau

Strasbourg, le 16 avril 2004
Palais de l'Europe, Salle 15

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

FRANCE / FRANCE Mrs Véronique HERRENSCHMIDT, Responsable de la mission internationale, Direction de la nature et des paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable,, 20, avenue de Ségur, F-75302 PARIS 07 SP

Tel : +33 1 42 19 19 48. Fax : +33 1 42 19 19 06

E-mail : veronique.herrenschmidt@environnement.gouv.fr

(E) (F)

LATVIA/LETTONIE Ms Ilona JEPSEN, Deputy Director, Environmental Protection Dept, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu 25, LV 1494 RIGA.

Tel : +371 7 026 517 / +371 7 026 524. Fax : +371 7 820 442.

E-mail : daba@varam.gov.lv

(E)

MONACO/MONACO Mr Patrick VAN KLAVEREN, Délégué à l'Environnement International et Méditerranéen, Direction des Relations extérieures, Villa Girasole, 16 boulevard de Suisse, MC 98000 MONACO.

Tel : +377 93 15 81 48. Fax : +377 93 50 95 91. E-mail : pvanklaveren@gouv.mc

(F)

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage / Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France

Tel : +33 3 88 41 20 00. Fax : +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of Natural Heritage and Biological Diversity Division / Chef de la Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 59. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mrs Françoise BAUER, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 61. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : francoise.bauer@coe.int

Mrs Hélène BOUGUESSA, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 22 64. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : helene.bouguessa@coe.int

Ms Elisa RIVERA, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 50 72. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : elisa.rivera@coe.int

Mrs Véronique de CUSSAC, Natural Heritage and Biological Diversity Division / Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 3 88 41 34 76 Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : veronique.decusac@coe.int